

Des vacances pour toutes et tous cet été !

À l'heure où le déconfinement débute, patronat, gouvernement et médias envahissent les ondes et matraquent leurs discours sur l'indispensable reprise de la production pour sauver l'économie française de l'écroulement.

C'est oublier un peu vite que des millions de salariés ont continué de travailler, soit en se rendant sur leurs lieux de travail, soit en travaillant à la maison.

C'est oublier un peu vite que pour nombre de salariés, le confinement n'a pas été du repos mais s'est traduit par devoir en plus assumer l'école à la maison.

C'est oublier un peu vite que le confinement n'a pas été du repos pour tous ceux qui, déjà dans la précarité, ont basculé dans la pauvreté.

C'est oublier un peu vite que la pandémie et le confinement ont généré de la peur, du stress et des troubles psychologiques.

Derrière la reprise de l'activité, gouvernement et patronat organisent une attaque en règle des congés payés et du droit aux vacances des salariés.

Les ordonnances de Pénicaud ont d'emblée posé le décor en offrant la possibilité de négocier par entreprise la transformation du chômage partiel en congés payés ou celle d'imposer des prises de repos compensateurs aux salariés. La mise en place de ce dispositif est une attaque sérieuse aux droits des salariés.

Ces mesures reviennent à signifier que le confinement a été mis en place pour convenances personnelles et non par décision gouvernementale ou par l'obligation des employeurs de garantir la santé et l'intégrité physique des salariés.

Cela sous-tend que même en ayant continué de travailler, cela n'ouvre pas l'entièreté des droits acquis

aux repos et aux congés payés auxquels nous pouvons prétendre, et ce malgré les conditions dans lesquels les salariés ont exercé leurs activités alors que le confinement était en cours. Les repos et les congés payés, gagnés par leur travail, appartiennent aux salariés, pas à l'employeur.

Le patronat, qui n'a jamais digéré l'idée même de congés payés ou de la réduction du temps de travail, voit donc au travers de la pandémie la possibilité d'enfoncer un coin dans le droit aux vacances. Face au rouleau compresseur de la pensée unique, nous le disons haut et fort : nous voulons nos congés payés!

Les CSE et nos activités sociales au cœur des vacances des salariés

Les dotations versées par les employeurs représentent un budget global de 4 milliards d'euros. Si cela se traduit bien évidemment par des réalités totalement disparates, ces dotations servent essentiellement à permettre aux salariés de partir en vacances.

Calculées sur la masse salariale versée par l'entreprise, elles représentent une part du salaire différé des salariés qui permet à chacun de les percevoir selon ses revenus en fonction des critères sociaux.

Nous exigeons l'obligation pour l'employeur de verser une dotation pour les activités sociales à hauteur de 3 % minimum de leur masse salariale ainsi que l'obligation d'un budget spécifique pour les activités sociales et culturelles à tous les CSE. Le chômage partiel va durement impacter ces derniers, nous exigeons donc que l'année 2021 soit une année

blanche et que les dotations soient versées comme elles auraient dû l'être.

Les salariés n'ont pas à subir la double peine au travers d'une baisse de dotations des CSE et de leur capacité d'offrir une réponse aux besoins de vacances de tous les salariés.

Le tourisme social est l'outil pour des vacances de qualité à des prix accessibles

L'absence de vision gouvernementale pour la réouverture des structures de tourisme pèse lourdement sur les entreprises du tourisme social.

Ce dernier pose, à travers la problématique des vacances en France comme à l'étranger, les questions suivantes :

- le développement humain, dans la paix et en harmonie avec son environnement ;
- parvenir à concilier en permanence le social et l'économique en respectant les peuples ;
- répondre aux besoins des salariés d'ici et d'ailleurs sur les bases d'un véritable développement durable.

Le tourisme social permet à chacun de créer ses vacances en rendant effectif le droit aux vacances et en permettant à chacun de pouvoir partir. C'est hors de toute logique actionnariale, que les opérateurs du tourisme social réalisent plus de 24 millions de nuitées par an.

Nous exigeons que les aides gouvernementales allouées au secteur du tourisme soient modulables en fonction de l'existence de dividendes versés ou pas aux actionnaires. Les grands opérateurs marmichands ne peuvent recevoir les aides gouvernementales s'ils versent ces dividendes.

Non au hold-up sur les chèques vacances

En ponctionnant 30 millions d'euros dans les caisses pour abonder le fond d'aides aux TPE-PME à la demande du gouvernement, le conseil d'administration de l'ANCV (établissement public à caractère industriel et commercial qui gère les chèques vacances) réalise un véritable *hold-up* sur l'argent des bénéficiaires. La CGT s'y est opposée.

Il s'agit là d'un détournement intolérable de l'épargne des salariés et des agents de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière) aux revenus les moins élevés. La demande de l'État crée un précédent dangereux de financement par l'ANCV de politiques publiques ne relevant pas de son objet social. Enfin, ce prélèvement sur les réserves financières de l'ANCV aura des conséquences préjudiciables sur les moyens financiers dédiés aux politiques sociales en direction des personnes les plus démunies et les plus pauvres.

Cet été, plus que jamais, le droit aux vacances est une activité revendicative majeure qui ne peut être passée sous silence. Les syndicats et l'ensemble de nos structures doivent s'en emparer et engager une véritable bataille syndicale avec les salariés dans chaque entreprise, chaque secteur d'activités.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [WWW.CGT.FR](http://www.cgt.fr)**

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr.